

Aux yeux de la raison, le duel est une absurdité; aux yeux de la foi, c'est un crime.

D'abord, rien n'est plus absurde que le duel. Il ne peut, en aucune façon, réparer un outrage. Voilà un homme qui se bat en duel parce qu'il a été injustement flétrit. Tout innocent qu'il est, il peut succomber. C'est évidemment un second outrage ajouté au premier. Mais supposons-le victorieux. Comment la mort de son adversaire peut-elle lui rendre l'honneur perdu?

Aux yeux de la foi, le duel renferme une double malice : celle du suicide et celle de l'assassinat. A ce double titre, il est défendu par le cinquième commandement du Décalogue. L'Eglise, non contente de redire aux partisans du duel la défense de Dieu, l'a sanctionnée encore par les peines spirituelles dont elle dispose.

Les duellistes, leurs témoins, et tous ceux qui ont pris part à la conclusion ou à l'exécution d'un duel, sont frappés d'une excommunication dont le pape seul peut les relever. De plus, la sépulture chrétienne est refusée au corps du duelliste, tout comme à celui du suicidé.

Contre cette sévérité, le monde proteste en vain. Les raisons par lesquelles il essaie de justifier le duel est permis au même titre que la guerre. C'est une ineptie. Les nations ont le droit de se battre, parce qu'il n'y a point sur terre de tribunal supérieur à elle pour trancher leurs différends. Les individus, eux, ont des tribunaux pour se faire rendre justice. — Il dit encore que l'opinion publique flétrit ceux qui refusent de se battre. Quand cela serait, l'estime de Dieu ne vaut-elle pas mieux que celle des hommes? Mais cela n'est point: il n'est pas, quoi qu'on dise, au pouvoir du monde, de déshonorer un homme qui respecte la loi de Dieu.

Si le cinquième commandement a pour objet direct de défendre l'homicide, il défend indirectement tout ce qui conduit à ce crime et tout ce qui en approche. Ainsi l'a entendu Jésus-Christ lui-même. Ecoutez son commentaire sur le cinquième précepte du Décalogue: *Vous savez qu'il a été dit aux anciens: Tu ne tueras pas. Et moi je vous dis: Quiconque se met en colère contre son frère sera condamné. Il le sera à plus forte raison, s'il lui dit des paroles de mépris; surtout, s'il le traite d'insensé* (Matth. v, 28.).

Les péchés indirectement défendus par le cinquième commandement peuvent se ramener à trois catégories. Il y a les péchés